
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2025 – 478 DU 23 JUILLET 2025
portant nomination au Ministère des Affaires
étrangères.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2024-31 du 02 septembre 2024 portant reconnaissance de la nationalité béninoise aux afrodescendants, telle que modifiée par la loi n° 2025-11 du 01 juillet 2025 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-327 du 26 juin 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2024-1453 du 18 décembre 2024 portant statut des ambassadeurs thématiques en République du Bénin ;
- vu** le décret n° 2023-508 du 11 octobre 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires étrangères ;
- sur** proposition du Ministre des Affaires étrangères,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 juillet 2025,

DÉCRÈTE

Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées ambassadeurs thématiques chargés de la diaspora afro-descendante aux Etats-Unis :

- monsieur **Shelton Jackson Spike LEE**
- madame **Tonya Lewis LEE.**



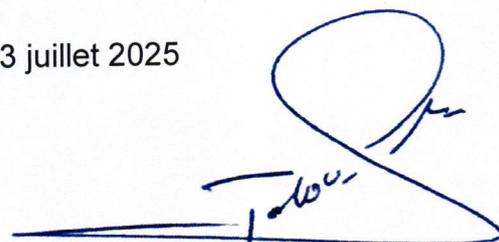
Article 2

Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature.

Il sera publié au Journal officiel.

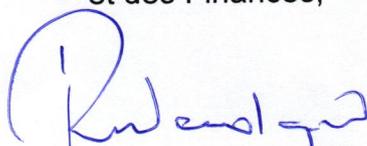
Fait à Cotonou, le 23 juillet 2025

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre des Affaires étrangères,



Olushegun ADJADI BAKARI

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; C.COM : 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MEF 2 ; MAE 2 ; AUTRES MINISTERES
19 ; SGG 4 ; INTERESSES 2 ; JORB 1.